

Les inscriptions sont ouvertes du 12 juin au 28 juillet 2023

Les majorations seront applicables à partir du 29 JUILLET 2023

TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉES, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

1^{ère} demande Renouvellement

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

Adresse :

Commune : Code postal :

SCOLARITÉ

Établissement scolaire* : Commune :

Classe : Distance domicile/établissement : Km

Option : Spécialité :

Pré-apprenti Apprenti Post Bac : Oui Non

* Pour toute demande de dérogation concernant la carte scolaire des collèges, lycées joindre un justificatif au dossier

REPRESENTANT LÉGAL A remplir obligatoirement

Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Portable : E-mail : @

Garde alternée Famille d'accueil

➔ Si oui compléter les informations relatives à l'autre parent ou à la famille d'accueil

Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Portable : E-mail : @

TRANSPORT DEMANDÉ (Parent 1)	TRANSPORT DEMANDÉ (Parent 2)
Commune du point de montée :	Commune du point de montée :
Commune du point de descente	Commune du point de descente

Le représentant légal certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et reconnaît avoir pris connaissance des dispositions figurant au verso de cet imprimé ainsi que du règlement de sécurité et de discipline des transports scolaires téléchargeable sur le site de l'agglomération www.agglo-tlp.fr

Fait à :

Signature du représentant légal :

Date :

Notice explicative pour compléter votre demande d'inscription

L'inscription en ligne sur le site internet de l'agglomération est préférable → www.agglo-tlp.fr

Elle permet la consultation des horaires des circuits et un paiement des frais de dossier sécurisé par carte bancaire. Les élèves ont droit à un aller et un retour par jour pendant le calendrier scolaire de l'Education Nationale.

→ **Si vous ne parvenez pas à vous inscrire en ligne, pour une pré-inscription par courrier, documents à joindre obligatoirement à votre dossier :**

- Le présent imprimé, dument complété et signé par le représentant légal de l'élève
- Une photo d'identité de l'élève
- **Justificatif de l'éducation nationale** en cas de dérogation à la carte scolaire des collèges et lycées
- **Chèque de 30 € pour le paiement des frais de dossier libellé à l'ordre de « Régie des transports scolaires CATLP » en indiquant bien au dos du chèque : nom, prénom et adresse de l'élève (possibilité de faire un seul chèque par famille (plusieurs enfants)).**

→ **Dossier à retourner par courrier à :**

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP)
Transports scolaires
Zone tertiaire Pyrène Aéroport - Téléport 1 - Juillan
CS -51331
65 013 TARBES Cedex 9

La carte de transport scolaire vous sera adressée par courrier (nouvelle inscription) après instruction, paiement et validation de votre dossier. Si votre demande d'inscription n'est pas validée votre chèque vous sera renvoyé. Dans le cas d'un renouvellement la carte magnétique actuellement en votre possession sera réactivée pour la durée de la nouvelle année.

Critères pour être ayant-droit à un transport scolaire en tant qu'élève subventionné

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) subventionne les dépenses de transport des élèves qui sont ayants-droit au transport scolaire aux conditions suivantes :

- Respecter la carte scolaire des collèges, lycées et/ou la sectorisation des transports
- Habiter une commune de la CATLP
- Respecter une distance minimale entre le domicile et l'établissement scolaire (Zone rurale : 2km- Zone urbaine : 4km)

Si l'élève ne respecte pas un de ces trois critères, il ne sera pas subventionné et une participation financière de 120 € sera demandée.

Droits d'inscription :

Catégorie d'utilisateur	Montant de la participation à régler par l'élève	Frais de dossier	Majoration pour inscription après le 29 JUILLET 2023
Elèves subventionnés, apprentis, pré-apprentis, ayant-droit au transport scolaire car respectant les critères sus mentionnés	0 €	30 €	30 €
Elèves non subventionnés car ne respectant pas les critères pour être ayant-droit (*)	120 €	30 €	30 €
Elèves post bac subventionnés (*) (**)	0 €	30 €	30 €
Réédition carte en cours d'année (perte, vol, ...)	10 €	0	0

* inscription possible dans la limite des places disponibles sur un circuit scolaire existant

** élèves subventionnés sous réserve de respect des critères de domiciliation et de distance sus mentionnés

Pour tout renseignement complémentaire :

- Site internet de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : www.agglo-tlp.fr
- Adresser un e-mail à : transport.scolaire@agglo-tlp.fr
- Pôle Transports scolaires - Téléphone : 05-62-53-38-04